CSE - PREVENTION | CSE FONCTIONNEMENT

Les obligations en Santé Sécurité au Travail pour l'employeur

Intégrer les principes fondamentaux de la Santé et Sécurité au Travail

Durée : 1 jour **Déroulement :** Présentiel

Objectifs :

- Mesurer les enjeux de santé au travail pour l'entreprise
- Comprendre les obligations légales en matière de santé et sécurité du travail
- Identifier le rôle et les responsabilités de chacun dans l'entreprise

Programme :

1- Accompagner le changement dans l'entreprise
- La sécurité, la santé physique et mentale des salariés
- La réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles
- La performance de l'entreprise

2- Connaître les obligations générales de l'employeur
- La sécurité et la protection de la santé physique et mentale
- Le Document Unique des risques professionnels
- Les principes généraux de prévention
- Les obligations spécifiques de l'employeur en fonction du risque et du salarié

3- Identifier les sanctions encourues et l'utilité de la délégation de pouvoirs
- La notion de faute inexcusable
- Les responsabilités civiles et pénales
- Les éléments permettant de retenir ou d'écarter l'exonération de responsabilité

4- Connaître les obligations des travailleurs
- Respect des mesures d'hygiène et de sécurité
- Obligation de prendre soin de sa SST et de celles des autres, le droit de retrait
- Sanctions encourues en cas de non-respect

5- Les acteurs internes et externes de la prévention des risques
- Interlocuteurs internes
- Les IRP : rôle et moyens du CHSCT et des DP
- Le service de santé au travail : rôle et responsabilité du médecin du
- Le management : mobilisation sur les enjeux santé et sécurité
- Les équipes RH, secouristes du travail, les salariés

Interlocuteurs externes : l'inspection du travail, la CARSAT, les institutions

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

Profils :

Directeurs - Responsables RH -Juristes - Manager - Responsables d'équipes

Pre-requis :

Base de la GRH et Base droit du travail

Attendu :

Attestation de formation

Modalités / Moyens :

- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

Modalités d'évaluation :

- Analyse des besoins et positionnement
- Evaluation des acquis par questionnaire
- Enquête de satisfaction à chaud et à froid

Format d'intervention :

- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

Délai d'accès :

1 mois

Tarif :

1180€ / jour

Votre contact :

Olivier SAVEY

olivier.savey@agileos.fr

06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.